

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt et un du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mrs BLACHE François, BOUCHET Marc-Henri, BONNET Baptiste, VIALLE Jérôme, VIALLE Lionel
Mmes VIALLE Sabine, JOUY Claire, ROUDIL Anne-Marie

Excusés : Mme CHANAL Jessica (procuration à Mme ROUDIL Anne-Marie)

Absent : Mr BONNET Julien

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Claire JOUY

En préambule de la séance, Mr le Maire tient à évoquer la série de feux de forêts que la commune a subi durant l'été. Il remercie au nom de la commune les pompiers et les services de l'État pour leur intervention rapide et efficace, il remercie l'ensemble des élus et des habitants qui ont pris part au ravitaillement en eau et en nourriture des secours présents, il remercie également les employés municipaux et les gérants du camping pour leur disponibilité.

La commune a mis à disposition des pompiers la salle des fêtes.

Suite à ces événements on ne peut que mesurer l'importance de la présence du lac collinaire pour faire face aux incendies, sa présence a fortement limité l'impact de la consommation en eau sur le réseau public.

Lionel a été confronté à une situation difficile suite à cette série de feux de forêts, François Blache lui renouvelle tout son soutien pour faire face à la fin de cette épreuve.

Lecture du compte-rendu du 20 juillet 2023 et approbation à l'unanimité des membres présents

D2023-033 Autorisation au Maire pour signature d'un acte notarié concernant la division de la parcelle AB 300

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 1 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue :5

Adopté à l'unanimité, avis favorable

D2023- 034 Nomination d'un coordonnateur communal pour les opérations de recensement de la population 2024

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 1 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue :5

Adopté à l'unanimité, coordonnateur communal Annabelle Chanal, secrétaire de mairie, suppléantes Anne-Marie Roudil, adjointe et Claire Jouy conseillère municipale.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2023- 035 Délibération concernant le mandat de gestion des logements communaux

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 1 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue :5

Adopté à l'unanimité, renouvellement du mandat à Ardèche Habitat.

D2023- 036 Autorisation au maire d'entreprendre les démarches en vue du renouvellement du marché entretien du réseau de chaleur

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 1 ; votants : 09 ; pour :09 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue :5

Adopté à l'unanimité, avis favorable

D2023- 037 Signature d'une convention de déneigement avec une entreprise

Mr Baptiste BONNET, concerné par cette délibération se retire et ne prend pas part au vote de cette délibération

En exercice : 10 ; présents : 7 ; représentés : 1 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Adopté à l'unanimité, avis favorable

Questions diverses

- **Campagne de stérilisation des chats** : suite à l'arrêté municipal n°24-2023 pris le 1^{er} septembre, la capture des chats va démarrer, les affiches informant la population de cette campagne ont été mises en place, la campagne se fera par quartier, dans un premier temps aux Hauches et à la montée de l'église. Sabine VIALLE est responsable de la campagne. Dans le cadre de la convention signée avec la Fondation Brigitte Bardot, les chats seront transportés et opérés à la clinique vétérinaire du Moulinon.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : le PCS doit être mis en place avant le 22 septembre 2024, un groupe de travail a été constitué, mené par Lionel VIALLE et Jérôme VIALLE, première réunion le 27 septembre 2023. Le Maire rappelle l'importance d'inclure les hameaux lors de l'élaboration du document.
- **Assurances** : le contrat global d'assurance de la mairie prend fin le 31 décembre 2023. 2 compagnies ont été sollicitées, la SMACL et Groupama, au vu des propositions établies, il est envisagé de souscrire auprès de Groupama. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.
- **Cérémonie du 04 novembre 2023, anniversaire du crash de Bourboulas** : un planning de travail est établi, le protocole envisagé est présenté. La présence de Mme la Préfète est confirmée, le protocole est établi en collaboration avec le délégué militaire départemental et le directeur de l'ONACVG. Un planning est établi avec les élus afin d'anticiper les tâches à réaliser. Le repas est organisé par le Souvenir Français. La prochaine réunion de préparation aura lieu le samedi 30 septembre à 10h00 en mairie.
- **Bulletin municipal** : l'édition 2023 est en préparation, un courrier va être adressé aux présidents d'associations afin qu'ils fassent parvenir leurs articles
- **Projet photovoltaïque** : Suite à la présentation par l'entreprise ELBE d'un projet de 36 Kw sur la toiture de l'école, un contact a été pris avec le SDE07 pour

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

bénéficiaire de leur assistance sur ce dossier. Le SDE07 va étudier le dossier présenté qui comprendra un projet de revente totale et un projet d'autoconsommation et revente du surplus. Les consommations de la pompe de relevage de la station d'épuration et les consommations de l'école vont être intégrées à l'étude du SDE07. Le conseil municipal se prononce plutôt en faveur d'un projet en autoconsommation. Le projet d'installation photovoltaïque pourrait intégrer le budget 2024 et bénéficier d'un financement DSIL à hauteur de 40%.

- **Congrès des maires AMF 07 aux Vans** : Jérôme VIALLE et Anne-Marie ROUDIL seront présents
- **Formation des élus** : dans le cadre du DIF Elus une formation aux gestes de premier secours sera organisée d'ici la fin de l'année
- **Ambroisie** : suite à la mise en service de la plateforme de signalement la mairie reçoit des informations quant à la présence d'ambroisie, y compris sur les terrains privés, les référents ambroisie seront tenus informés de ces signalements afin de procéder à une vérification avant de contacter les propriétaires.
- **Point sur les impayés** : la commune fait face à un impayé de loyer important à l'Atelier-relais, le locataire a reçu des courriers de relance du Trésor Public ainsi qu'un courrier de la mairie, sans réponse à ce jour. Il est envisagé de mettre un terme au bail.
- **Dates à retenir** :
 - 28 septembre : comité syndical du PNR à Largentière
 - 23 septembre : inauguration du terrain de bosses à Gluiras
 - 10 octobre : Eyrieux Clair à Champis
 - 12 janvier 2024 : vœux du maire
 - 21 janvier 2024 : repas de fin d'année offert aux aînés par le CCAS
 - Prochains conseils municipaux : 19 octobre et 23 novembre
- Les commerçants de la commune et des communes alentours ont subi des effractions et des vols, une plainte a été déposée. La commune prendra en charge la réparation de la porte au bar des Châtaigniers car elle est propriétaire des murs, une déclaration a été faite aux assurances pour vol avec effraction
- Jérôme Vialle demande où en est le projet d'installer un défibrillateur public, un devis sera demandé pour le budget 2024. Il sera demandé à l'EHPAD de remettre à disposition le défibrillateur qui se trouve au sein de l'établissement
- Marc-Henri BOUCHET signale qu'il a reçu une réclamation concernant l'extinction de l'éclairage public
- Jérôme VIALLE rend compte d'un entretien qu'il a eu avec les gendarmes concernant l'installation d'une vidéo protection dans le village, aux entrées et sorties de l'agglomération, afin de quadriller le territoire suite à l'installation de caméras du même type dans la vallée de l'Eyrieux. La vidéo surveillance enregistre les images sur un ordinateur dédié, les images ne peuvent être consultées que sur réquisition des forces de l'ordre et ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de verbalisation. La gendarmerie dispose d'une personne ressource qui peut conduire une étude de faisabilité. Le coût d'une caméra est d'environ 8000€, 3 seraient envisagées sur la commune. Le dispositif peut bénéficier de 80% de subvention.
- Sabine VIALLE demande la vérification de l'état du cabanon cadastré AB 230, calade de la Farge, le bâtiment appartient à la mairie et menace de s'écrouler, il est nécessaire de le sécuriser rapidement
- Le maire fait part d'un entretien qu'il a eu avec le Dauphiné Libéré concernant la situation de la distribution du courrier sur la commune, la Poste refuse toujours de distribuer le courrier au quartier de Pondéron, accessible par une route communale, habitée par une famille.
- Lecture est donnée de la carte de remerciements de la famille de Yvette VIALLE

La séance est levée à 23h30